...ne, boutonnant droit sur la poitrine, avec deux poches à l'intérieur, et garni d'un trèfle sur l'épaule, de couleur bleu de ciel avec passe-poil garnrance pour la cavalerie légère, de couleur bleu de roi avec passe-poil garance pour les cuirassiers et les dragons, un pantalon de drap garance, de forme large jusqu'au genou, se terminant par une jambinière de même étoffe destinée à entrer dans la botte garni de deux poches horizontales sur le ventre et dont la ceinture porterait une courroie en cuir pour serrer la taille, une paire de bottes autrichiennes à talons plats, un casque surmonté d'un cimier symétrique venant se terminer sur le devant par une tête de lion.

La veste serait supprimée pour tous les cavaliers, qui auraient chacun deux dolmans dont un de seconde tenue. Les officiers de dragons et de cuirassiers ne porteraient plus ni les épaulettes ni l'épée. L'insigne de service serait une banderole en argent, moins large que les anciennes gibernes, à laquelle serait suspendu le revolver; qui serait recouverte d'un étui en cuir noir pour la petite tenue et découverte en grande tenue. Pour la grande tenue également les officiers auraient, à la place des épaulettes, une patte en argent.

Ces changements vont évidemment causer une certaine émotion parmi les officiers de cavalerie; nous les engageons à se tranquilliser.

Il y a près de 10 ans qu'on procède à des essais ayant pour but de remplacer la tunique d'infanterie, ces essais dureront probablement encore longtemps; les officiers de cavalerie pourront donc se préoccuper du nouvel uniforme en 1889 ou 1890; jusque là, nous le répétons, ils peuvent dormir tranquilles et commander comme par le passé tuniques et dolmans suivant l'arme à laquelle ils appartiennent.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Nomination de l'Archevêque de Cambrai

Il se confirme que Mgr Alfred Duquesnay, évêque de Limoges, est nommé archevêque à Cambrai.

Mgr Duquesnay est né à Rouen, le 23 septembre 1814. Avant d'être promu à l'épiscopat, il fut successivement aumônier de l'école normale à Paris, doyen de Sainte-Geneviève et curé de Saint-Laurent, d'où un décret du 16 octobre 1871, l'appela au siége de Limoges. Il fut préconisé le 22 décembre suivant; après avoir pris, par procureur, possession de ce siège épiscopal le 2 février 1872, il a été sacré dans l'église Saint-Sulpice, à Paris, le 10 février suivant.

Mgr Duquesnay est prélat de la maison de Sa Sainteté, assistant au trône pontifical, comte romain, Chevalier de la Légion d'honneur.

Assassinat d'un garde-chasse à Croix

Un assassinat a été commis à Croix, la nuit dernière. C'est vers deux heures que le crime a été consommé.

M. Lecomte, garde-champêtre à Croix, venait de quitter le garde-chasse Paindavaine, chargé de surveiller les propriétés de Mme veuve Wallaert, quand une détonation se fit entendre. Le garde Lecomte se porta aussitôt à l'endroit où il venait de quitter son camarade et le trouva gisant à terre.

Il voulut aussitôt la relever, mais Paindavaine lui dit: « Je viens d'attraper mon » affaire, j'ai reçu la charge dans le flanc » droit. Faites-moi transporter à la ferme » Vandenberghe. »

Le malheureux garde-chasse put encore ajouter : « Mon assassin est un homme portant toute sa barbe » puis il mourut quelques instants après.

M. le docteur Décarpentries, mandé pour visiter le garde, a constaté que le coup avait porté au côté droit, à hauteur du poumon. La charge a fait balle. Le meurtrier devait se trouver à 5 mètres environ de sa victime.

La gendarmerie de Roubaix, prévenue de ce crime, s'est rendue aussitôt à Croix où M. le lieutenant de gendarmerie a commencé une enquête.

M. Hedde, juge-d'instruction et Toutée, substitut, accompagnés d'un médecin-légiste, sont arrivés à Croix dans la matinée.

Plusieurs braconniers, des fraudeurs, ont été interrogés, mais jusqu'ici on ne croit pas encore être sur les traces de l'assassin.

Notre petite édition de demain matin donnera les nouveaux détails qui nous parviendront sur cette affaire.

Les hommes faisant partie de la classe 1866 sont de nouveau invités à se présenter à la caserne de gendarmerie, rue des Arts, pour en retirer leurs livrets

---

Les élections de Marcq-en-Barœul ont été annulées par le Conseil de Préfecture, dans sa séance publique d'hier, à deux heures.

C'est par ce dernier arrêté qu'a été close la longue série des protestations contre les élections municipales des 9 et 16 janvier dernier.

Ce n'est pas 80 affaires de protestations électorales que notre Conseil de Préfecture a eu à juger, mais bien 122, dont une notable partie provenaient de l'arrondissement de Cambrai.

Il ne reste plus maintenant que quelques affaires, assez peu importantes, dit-on, sur les élections des Maires.

De mémoire de conseillers de Préfecture on n'avait vu l'animation plus grande, allant souvent jusqu'à l'animosité. Décidément le régime que nous subissons n'est pas celui qui « nous divise le moins.»

Nous croyons savoir que l'autorité se dispose à appeler les électeurs des communes où des annulations ont été prononcées à compléter leurs Conseil municipaux.

Votes des députés du Nord. — Scrutin sur le renvoi à la commission relative à la création d'une caisse des bâtiments d'instruction publique avec une donation de 250 millions sur les propriétés de l'Etat de la proposition de loi ayant pour objet l'abrogation : 1° des ordonnances royales en date des 25 septembre 1815, 3 décembre 1817 et 14 juin 1826, portant affectation à des congrégations religieuses de divers immeubles appartenant à la ville de Paris ; 2° de la loi du 26 avril 1836 et du décret du 6 juin 1857, portant également affectation à des congrégations religieuses d'immeubles appartenant à l'Etat.

Ont voté pour : MM. Girard, Guillemin, Masure, Screpel.

Ont voté contre : MM. Bergerot, Brame, Debuchy, de La Grange, Louis Legrand, de Marcère; Mention, Plichon, Des Rotours, Tellier, Béthune, Trystram.

Se sont abstenus : MM. Cirier et Giroud.

Absent par congé : M. Pierre Legrand.

Par décision ministérielle, M. Carré, commis à la recette principale des Postes d'Arras, vient d'être appelé, en la même qualité, à la Direction départementale du Nord.

La société musicale *La Concordia* a offert, dimanche soir, dans son local de la rue de Lannoy, une fête intime qui a réuni la plupart de ses membres honoraires. La soirée, commencée par un concert, dont les différentes parties n'ont rien laissé à désirer, s'est terminée par un bal qui s'est prolongé jusqu'à une heure assez avancée.

On nous dit que cette société doit prochainement donner, dans les salons de l'Hôtel-de-Ville, un grand concert pour lequel elle s'est assuré le concours d'artistes étrangers distingués.

Le concert de l'*Union des Travailleurs* a eu aussi un plein succès. Nous en rendrons compte dans un de nos prochains numéros.

Le conseil municipal de Bondues a tenu avant-hier, la première séance de sa session de février :

Les affaires traitées sont :

1° Vote du budget de l'enseignement primaire ;

2° Emission d'un avis favorable à un projet de classement parmi les chemins vicinaux du chemin dit du *Beau séjour*, conduisant à Tourcoing ;

3° Formation de la liste de proposition pour le renouvellement partiel des administrateurs de la succursale de la caisse d'Epargne ;

4° Nomination des délégués faisant partie des commissions administratives de l'Hospice et du Bureau de Bienfaisance;

Pour l'Hospice : M. Lecoeuvre, curé, et M. René d'Hespel.

Pour le bureau de Bienfaisance : M. Lecoeuvre, curé, et M. Denis Dupire.

Une personne dont le nom a été mêlé à l'affaire Jules Wattel, Mathilde Vanaverbeck, nous demande de constater qu'elle a été mise en liberté à la suite d'une ordonnance de non lieu.

Une enquête est commencée concernant un vol assez important qui vient d'être commis à Mouveaux. Des malfaiteurs, inconnus jusqu'ici, se sont introduits chez Mme Amélie Roard, ménagère, âgée de 74 ans, et ont enlevé de l'argent, des bijoux et du linge pour une somme d'environ 250 fr. Le linge porte les iniales A. R.

C'est pendant un court séjour que Mme Roard a fait à Roubaix qu'a été commis le vol dont nous venons de parler.

Un vol important vient d'être commis, dans la filature Vandenberghe et Marescaux, à Tourcoing.

Des bobines de peigné ont été dérobées en assez grand nombre.

L'auteur du vol est un employé de la maison nommé Delplanque, Il a été arrêté.

On a aussi arrêté un marchand d'emballage nommé Wallaert, inculpé d'avoir recélé les produits du vol.

On nous signale de Bondues, un accident qui s'est produit, il y a quelques jours déjà, dans une écurie de la maison du maire, M. Dumont.

Un mur s'est écroulé, entraînant avec lui une voûte en briques. Un cheval a été littéralement broyé sous les matériaux ; un autre a été blessé, mais a pu être dégagé à temps, par le propriétaire accouru.

Si cet accident fût arrivé pendant la nuit, deux domestiques qui couchaient dans le bâtiment effondré eussent infailliblement subi le même sort que le malheureux cheval.

François Bauvin, le meurtrier de la rue Notre-Dame, qui s'est ouvert la gorge d'un coup de rasoir, après sa tentative d'assassinat, va, nous assure-t-on, aussi bien que possible.

C'est à n'y pas croire.

Encore un drame à Wazemmes.

NOUVEAUX DÉTAILS

Le vent est décidément aux coups de couteau et aux tentatives de meurtre dans le quartier de Wazemmes

Le bruit s'y répandait hier matin qu'un nouvel assassinat avait été commis dimanche soir rue Henri Kolb; mais, cette fois, par une femme sur un homme une variante comme on voit du drame qui avait eu lieu la veille, et qui à la même heure et à deux pas de la rue Notre-Dame.

Queiqu'il y ait coups de couteau et violences sérieuses, les choses ne sont pas aussi graves heureusement que la rumeur publique, surexcitée par le crime de la veille les avait faites tout d'abord.

C'est aussi à une querelle de ménage interlope qu'est due toute l'affaire.

Une femme de 35 ans, Silvie Descamps, séparée de son mari, le nommé Rombaud, vivait avec un sieur Louis Collot, tourneur en bois, 10, rue Henri Kolb. Dans la journée, la femme avait eu avec Collot une violente altercation, à la suite de laquelle celui-ci était parti disant qu'il ne voulait plus la trouver là à son retour.

Quand il revint le soir, à 9 heures et demie environ, accompagné d'un nommé Desmedt, déménageur, Silvie Descamps, sortit comme une furie d'une chambre voisine et porta un coup de couteau à Desmedt, lequel reçut une assez forte entaille à la joue.

La femme s'apercevant alors qu'elle se trompait, se jeta sur Louis Collot et lui laboura la figure de son arme meurtrière. Il eut une dent cassée et la lèvre fendue.

De l'estaminet du rez-de-chausée on accourut aux cris des blessés et l'on s'empara de cette furie qui fut bientôt mise en lieu sûr par la police.

Préméditation, guet à pens et tentative d'assassinat, rien ne manque à cette affaire pour aller en cour d'assises.

Les blessures toutefois n'offrent pas de danger sérieux.

On annonce que l'affaire de la rue du Blanc-Ballot, qui devait venir devant la Cour d'assises de Gand, le 14 mars 1881, est définitivement renvoyé au 21 du même mois. Les débats s'ouvriront le lundi, à 9 heures, mais le jugement ne pourra fort probablement être rendu que le samedi dans la nuit. 78 témoins ont été cités par le ministère public ; il y aura de plus les témoins de la défense.

Le réquisitoire du ministère public ne durera pas moins de trois heures.

Enfin les avocats qui, pour cette affaire, ont reçu communication de huit dossiers dans lesquelles figurent plus de 2,000 pièces, prendront probablement deux jours pour leurs plaidoiries.

La salle des assises de Gand étant fort exiguë, le public n'y sera admis que sur la présentation de cartes.

La femme Silvie Descamps, qui a été arrêtée dimanche soir pour coups et blessures, rue Henri Kolb, est native de Paturages (Belgique.)

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE.

Audience du 12 février.

Le dimanche 2 janvier, vers midi et demi, un *car* à vapeur, quittant l'arrêt de la rue de Lille à Roubaix, entrait rue de l'Union. A la jonction de la rue Neuve, la machine tamponna la voiture attelée d'un cheval, conduite par Verbruge.

L'équipage fut culbuté et traîné sur une longueur de 10 mètres, le cheval fut abîmé, et Mme Verbruge si gravement blessée qu'elle a dû subir l'amputation de la jambe. Au dire de son mari, son état est des plus graves.

A qui incombe la responsabilité de cet accident?

Le mécanicien prétend qu'il a corné à partir de l'arrêt jusqu'à la rue Neuve, et qu'il marchait à petite vitesse.

Trois témoins, dont un ingénieur, M. Dubreuil, viennent déclarer au contraire que le mécanicien marchait à la vitesse d'un cheval lancé au grand trot, qu'il n'a pas corné.

Trois autres témoins à décharge, dont un était dans le *car*, affirment que le mécanicien a corné.

Le tribunal a condamné le mécanicien Gillermain à 50 fr. d'amende, et a déclaré la Compagnie responsable.

— Il y a quelques mois, un individu fut arrêté à Lille, en flagrant délit de vol de paletots. C'était sa spécialité. En quelques jours il avait enlevé dans diverses auberges de Lille, notamment chez Mme Declercq, débris Saint-Etienne. Il déclara se nommer Antoine Buysse, se disant sans tache et n'ayant agi que sous l'impulsion de la misère. La justice n'étant pas complètement convaincue des renseignements que lui fournissait Buysse, voulut connaître son passé. Elle apprit qu'il avait subi deux condamnations, une à un an, à Lille, pour vol, et en 1864, une autre à dix ans de réclusion, cinq et dix ans de surveillance, prononcée par la Cour d'Amiens. Il a été dirigé sur la Corse où il a subi sa peine.

Buysse a prétendu qu'on le prenait pour un autre. Or, on a fait venir les témoins qui avaient déposé lors de sa première condamnation, ils ont été de nouveau assignés. Tous l'ont reconnu. « Il est changé à son désavantage, dit l'un d'eux, mais c'est bien lui. » Deux gardiens de la maison centrale de Loos, où il est resté pendant quatre mois avant son départ pour la Corse, disent qu'ils ne peuvent se méprendre, que c'est bien le Buysse qu'ils ont connu.

Devant des affirmations aussi catégoriques, le tribunal n'a pas hésité, il a condamné Buysse à 2 ans de prison.

— Cambrai. — Le fisc a commencé, à Cambrai, l'application de l'impôt sur les associations religieuses Clarisses, vivant sous les règles de la clôture, et s'occupant de la confection des pains d'autel. Le fisc vient de leur envoyer une feuille de contributions ainsi libellée : Les Clarisses exerçant la profession de fabricants de *pains à chanter*.

— Caudry. — L'*Emancipateur* de Cambrai dit qu'il n'y a pas un mot de vrai dans le récit du crime dont nous parlions hier, sur la foi d'un de nos confrères.

— Boulogne. — L'opinion publique se préoccupe vivement à Boulogne de la création d'un canal sur Saint-Omer.

Les travaux seraient loin d'être aussi importants que ceux nécessités par la jonction du Rhône à Marseille.

Un tunnel perçant le massif des collines du Boulonnais aurait pour effet, au dire de tous les hommes compétents, d'abaisser le niveau des eaux et, par conséquent, de diminuer le nombre des écluses et de faciliter l'alimentation du canal.

De plus, il paraît certain que le percement du tunnel s'accomplirait en plein banc de craie, ce qui diminuerait singulièrement les difficultés du travail ainsi que la dépense.

— Gravelines. — La goélette *Elvire*, de Gravelines, allant de Wemyss à son port d'attache, chargé de charbon, s'est perdue corps et biens.

Tout Gravelines est dans la désolation.

— Boussois. — Une maison avec son mobilier et une chèvre ont été la proie des flammes. La maison appartenait au sieur Debaix, journalier. Pertes 2,700 fr. Assurance pour 2,500 fr.

— Béthune. — Le conseil d'Etat vient de statuer sur les protestations qui avaient été élevées contre la nomination de M. Dellisse au conseil général. Le ministre, fort mal éclairé par l'enquête, faite par le commissaire de police et par les avis du sous-préfet basés sur des motifs presque imaginaires avait donné un avis favorable à l'annulation. Mais aucun des faits articulés n'est resté debout ; accablées de preuves contraires, les protestations ont été considérées comme dépourvues de valeur. et le conseil d'Etat, par son arrêt du 4 février, a validé l'élection de M. Dellisse.

— Le Quesnoy. — Le 20 septembre dernier, la découverte d'un crime épouvantable mettait, en émoi la commune de Wargnies-le-Grand, canton du Quesnoy.

Dans la nuit, la nommée Catherine Duhet, femme Delvallée, âgée de 60 ans, profitant du sommeil de son mari, s'empara d'un couperet, et l'en frappa d'un premier coup à la tête. Le malheureux se sentant atteint grièvement, tacha de se protéger avec le bras, Enfin, un troisième coup sur la tête l'acheva.

La misérable femme, couverte de sang, se barbouilla de suie et alla, le lendemain trouver le maire de la commune, et lui annoncer que des assassins étaient venus chez elle et avaient tué son mari. Elle même n'avait pu leur échapper qu'en passant par la cheminée.

Après une longue instruction, la femme Delvallée a été soumise à l'examen de trois médecins aliénistes de Lille. Ceux-ci ont déclaré qu'elle était atteinte d'une forme d'aliénation mentale connue sous le nom de monomanie ou délire des persécutions et qu'elle était par conséquent, irresponsable de l'acte qu'elle a commis.

Cette femme va être placée, par les soins de l'autorité administrative, à l'asile des aliénées de Bailleul.

Arras. — *Franc marché du samedi 12 février* 1881. — Environ 250 chevaux, 400 vaches, 1850 moutons et 230 porcs.

Contrairement à ce qui arrive chaque année à cette époque, le marché aux chevaux était peu approvisionné et les transactions se sont faites en baisse.

Les chevaux boulonnais de 4 à 6 ans, de première qualité, valent de 1100 à 1300 fr. ceux de 8 à 12 ans, de 450 à 650 fr.; les autres, au-dessus de 12 ans, descendant d'âge, de 150 à 350 fr. Les poulains de 18 mois, se vendent de 500 à 700 francs.

Sur le marché aux vaches, l'approvisionnement, passable, ne comportait que des animaux médiocres et les vaches laitières de choix, trop rares toujours, étaient fort recherchées. Les intempéries survenus pendant les deux dernières années, la mauvaise qualité des fourrages, la pénurie des pulpes et la cherté des tourteaux sont autant de motifs qui, actuellement, amène l'offre excessive du bétail et le ralentissement des affaires.

A La Villette, paraît-il plus d'un millier de bœufs ne se vendent pas à chaque marché ; ceux de médiocre qualité notamment sont dans ce cas.

On a vendu les vaches flamandes, prêtes ou à lait, de 4 à 7 ans, de 550 à 650 fr., les tournaisiennes, de 400 à 500 fr., les artésiennes, de 300 à 400 fr. et les picardes, de 200 à 300 fr.

Les génisses prêts et les vieilles vaches se vendent de 200 à 350 fr.

Les alaninères sont achetées à raison de 0 65 à 0 75 le kil. vivant.

Le gras reste stationnaire et vaut de 0 80 à 0 90 le kil. vivant.

L'approvisionnement, sur le marché aux moutons, était important, et les transactions faciles se sont faites avec fermeté.

On vend : les agneaux picards, de 22 à 24 fr.; le agneaux artésiens, de 27 à 31 fr.; les antènois picards, de 30 à 34 fr.; les antènois artésiens, de 35 à 40 fr.

Les moutons maigres se vendent de 38 à 45 fr.; ceux en chair, de 46 à 51 fr.

Les moutons gras sont livrés à raison de 0 95 le kil. vivant, et les brebis grasses de 0 85 à 0 95 le kil. vivant.

Le marché aux porcs était approvisionné convenablement; les prix restent élevés.

— Neuvilly. — Un commencement d'incendie ayant occasionné l'asphyxie de deux chevaux, d'une valeur de 3,000 fr. a eu lieu chez M. Anatole Coyez, fabricant de tissus en cette commune. Cause inconnue.

— Masnières. — Un plafond et une toiture de magasin, plus diverses fournitures pour l'alimentation d'une fabrique ont été consumés avant-hier. Les propriétaires étaient MM. Spenlé Henri et Millet Jules. Perte assurée : 7103 fr. Cause : explosion d'une bouteille de benzine.

— Bachy. — Une meule de blé appartenant à M. Bourbotte et valant 1,300 fr. a été consumée vendredi. On croit qu'un fumeur a causé cet incendie.

— Denain. — Un acte de courage accompli dans les circonstances les plus dangereuses et partant les plus émouvantes, a eu lieu lundi à 8 heures du soir, à la hauteur de la rue de la Station, à Denain.

Un cultivateur de Lourches, M. Houriez, avait laissé un petit garçon dans sa voiture, pour garder son cheval. Le gamin en est-il descendu, ou a-t-il sauté en voyant le cheval partir, c'est ce qu'on ne peut encore dire; toujours est-il que l'attelage était lancé à fond de train, bondissait de la chaussée au trottoir et vice-versa, menaçant d'écraser tout ce qui se trouvait sur son passage, à l'heure de la sortie des ateliers.

Un homme, bien connu par son dévouement parvint après une course échevelée, à sauter à la bride du cheval qu'il manqua d'abord. Plus heureux, la seconde fois, il parvint à maîtriser l'animal évitant aux nombreux passants les conséquences graves qui auraient inévitablement résulté de cette course effrénée.

— Rebecours. — Un très-fort orage a éclaté sur cette ville ; le fluide électrique est tombé sur une étable qui a été complètement détruite. Plusieurs animaux qui se trouvaient dans cette étable ont été foudroyés.

— Estrée. — Le 11 février courant vers 2 h. 1/2 du matin, une meule d'avoine appartenant au sieur Sénégat Jacques, âgé de 69 ans, cultivateur, demeurant à Estrée, a été détruite par un incendie.

Malgré les secours apportés, tout a été brûlé.

On attribue cet incendie à la foudre, car un moment avant on avait entendu un fort coup coup de tonnerre et le feu s'est déclaré aussitôt.

Les pertes sont évaluées à 2,200 francs.

— Gouzeaucourt. — Une cabaretière de cette localité, vient de trouver la mort dans une circonstance étrange. Elle avait été au lavier voisin pour faire sa lessive. elle tomba dans la longue cuve et ne put en sortir. Quand on arriva, on la retira de là, à l'état de cadavre.

Elle est regrettée, car elle était fort estimée dans la commune.

— Bully-Grenay. — Dans la nuit de 12 au 13, des malfaiteurs se sont introduits dans le bureau de la grande vitesse, à la station de Bully-Grenay, Ils ont inutilement tenté de desceller le coffre-fort et d'ouvrir le tiroir du receveur, et se sont retirés emportant quelques pièces de monnaie trouvées sur un bureau.

Ils étaient entrés en brisant un carreau de vitre et se sont servi d'outils pris par eux dans la gare. On a remarqué qu'ils avaient eu la précaution de fermer la porte donnant communication au logement du chef de station.

C'est au moins la troisième attaque dirigée contre les coffres de la station. La première seule avait réussi.

— Maninghem. — Un enfant de onze ans s'avisa de jouer avec un fusil que son père avait imprudemment laissé à sa portée. Une détonation se produisit et le malheureux enfant fut atteint à la tête. La cervelle a jailli sur le mur, et la mort a été instantanée.

Le parquet a fait une descente sur les lieux.

— Auxi-le-Chateau. — Le sieur François Calmont, âgé de 72 ans, cultivateur, était sorti de chez lui vers 10 heures du matin, le 11 février, pour se rendre à la gare, quand plusieurs personnes le virent chanceler et tomber. Ils s'empressèrent de le relever et de lui donner des soins, mais le malheureux était mort.

D'après le rapport du médecin, il a succombé à la rupture de l'enveloppe extérieure du cœur.

— Harnes. — Un bureau de poste sera ouvert à Harnes, à partir du 16 février courant.

Par suite, les correspondances à destination de cette commune devront, à partir de la date indiquée ci-dessus, être adressées à « *Harnes* (*Pas-de-Calais*) » au lieu de : « *Harnes, par Lens.* »

Etat-Civil de Roubaix.

Déclarations de naissances du 14 février.— Marceau Pattee uw, rue de l'Epeule, cour Lampe 38. — Alphonse Dubus, rue de l'Epeule, cour St-Joseph. — Pierre Leplat, rue du Chasseur, maison Clabaut. — Bernard Vollekindt, rue de l'Alma, fort Frasez, 107. — Pauline Voreux, rue des Anges, 31. — Julia Herry, rue du Grand-Chemin, cour Coqu, 21. — Jules Petit, rue du Chemin de Fer, 105.—Henri Berte, rue d'Arcole, cour Joye, 4. — Eugénie Parmentier, rue de Lannoy, 50. — Jeanne Depraeter, rue de Mouveaux, cour Vanlaton, 4. — Désiré Vanbustel, rue de Lille, cour Bonte, 7. — Charles Morseau, rue Darbo, cour Tiberghien, 3.

Déclarations de décès du 14 février. — Marie Lambrecq, 17 ans, journalière, rue Daubenton, 24. — Charlotte Philippart, 1 ans, piqurière, rue de l'Epeule, 4. — Bondroit, présenté sans vie, rue du Square. — Mercier, présenté sans vie, rue des Longues-Haies, cour Decaux, 4. — Eugénie Grimonprez, 76 ans, propriétaire, rue St-Georges, 15 — Catherine Desbonnets, 55 ans, lessiveuse, Hôtel-Dieu.

Mariages du 14. — Jean Verschelde, 31 ans, débourreur, et Léonie Kerkhove, 20 ans, soigneuse. — Cyrille Henry, 20 ans, ferblantier, et Marie Messiaen, 23 ans, servante. — Alidor Ruckebusch, 27 ans, garçon boucher, et Anastasie Heydens, 28 ans servante.

Publications de mariages du 13 février. — Henri Poutrain, 34 ans, employé de commerce, et Laure Delahaef, 26 ans, cabaretière. —François Becquart, 31 ans, cordonnier, et Rosalie Dilly, 41 ans, ménagère. — Jules Flipo, 25 ans, fabricant, et Clémence Lezy, 25 ans, sans profession. — Pierre Motte, 37 ans, journalier, et Maria Lampe, 21 ans, journalière. — Carlos Beckhout, 29 ans, ajusteur mécanicien, et Henriette Bonduelle, journalière. — Victor Chrétien, 25 ans, brossier, et Marie Mentignies, 23 ans, piqurière. — Alfred Zezymbreuck, 46 ans, fileur, et Adèle Segard, 47 ans, ménagère. — Achille Sénéeaut, 25 ans, imprimeur, et Laure Deleplanque, 25 ans, sans profession. — Edouard Rousselle, 31 ans, chaudronnier, et Marie Jouret, 33 ans, sans profession. — Jean Vreck, 26 ans, tisserand, et Maria Jovenaux, 23 ans, bobineuse. — Henri Verplanck, 25 ans, rentreur, et Céline Leclercq, 23 ans, soigneuse. — Jules Lezy, 32 ans, épétisseur, et Martine Leclercq, 40 ans, journalière. — Alexandre Courier, 27 ans, boulanger, et Agathe Dufermont, 22 ans, sans profession. — Charles Vermeersch, 26 ans, fileur, et Augustine Leveugle, 31 ans, rattacheuse. — Gilles Vanmansart, 23 ans, sans profession, et Marie Hondekyn, 26 ans, cuisinière. — Emile Leclercq, 32 ans, journalier, et Hemma Depla, 26 ans, journalière. — Frédéric Dhont, 23 ans, tisserand, et Adèle Bossut, 21 ans, journalière. — Jean Montens, 30 ans, voyageur de commerce, et Régine Deschauwer, 21 ans, peigneuse. — Louis Lebrun, 26 ans, ébéniste, et Marie Devallée, 20 ans, piqurière. — Jules Bourlet, 25 ans, tisserand, et Emma Vanschel, 23 ans, tisserande — Charles Chalo, 36 ans, teinturier, et Joséphine Chavepeyre, 27 ans, couturière. —Adolphe Lorthibir, 26 ans, journalier, et Adéline Tondriaux, 26 ans, servante. — François Leman, 18 ans, tisserand, et Clémentine Vanriest, 22 ans, soigneuse. — Florimond Caby, 25 ans, mouleur, et Marie Cagnon, 23 ans, rattacheuse. — Augustin Demeyère, 33 ans, menuisier, et Florentine Carton, 23 ans, servante. — Emile Dupont 26 ans, garçon de magasin, et Apollonie Duterte 22 ans, moulineuse. — Polydore Schœnmackers, 31 ans, mécanicien, et Marie Vandoorne, 21 ans, soigneuse.

Etat-civil de Tourcoing

Déclarations de naissances du 11 février.— Andréa Destombes, rue du Calvaire.

Du 12. —Léon-Louis Ferrant, issue Thaon.— Léon Flament, rue Winacq-Choquel. — Jean-Louis Dujardin, chemin des Mottes. — Irma Ladrière, rue Debuchy. — Gustave Grimonprez, Creix-Rouge. — Georges Leruste, rue du Blanc-Seau.

Déclarations de décès du 11 février,— Néant.

Du 12. — Louis Duvillier, 67 ans, rue des Carliers. — Joseph Ducoulombier, 3 mois, rue du Flocon.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille PICAVET-FIÉVEZ, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Jean-Louis PICAVET, décédé à Leers (France), le 13 février 1881, dans sa 66e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le mercredi 16 courant, à 9 heures, en l'église de Leers. —L'assemblée à la maison mortuaire, à 8 heures 3/4.

Les amis et connaissances de la famille CAVROIS-GRIMONPREZ, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès Dame Eugénie GRIMONPREZ, veuve de Monsieur Jean-Baptiste CAVROIS, décédée à Roubaix, le 13 février 1881, dans sa 77e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI, qui sera célébrée le mardi 15 courant, à 9heures, aux VIGILES, qui seront chantées le même jour, à 4 heures 1/2. et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le mercredi 16 dudit mois, à 10 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Georges, 15.

Les amis et connaissances de la famille DUYCK-DEBUYNE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Séraphine-Prudence DEBUYNE, veuve de Monsieur Adrien DUYCK, décédée à Roubaix, le 15 février 1881, à l'âge de 71 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le jeudi 17 courant, à 8 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur.— L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Quai, maisons Malagie.

Les amis et connaissances de la famille IMBRECHT-DECROIX, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du de Monsieur Ignace-Charles IMBRECHT, veuf de Dame Rosalie DECROIX, décédé à Roubaix le 14 février 1881, à l'âge de 75 ans, sont priés de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu et d'assister aux VIGILES qui seront chantées le mercredi 16 février à 4 heures et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le mercredi 16 février, à 9 heures en l'église du Sacré-Cœur. —L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Récollets, 24.

Les amis et connaissances de la famille VANDENBULCKE-LELEBVRE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de M. Henri VANDENBULCKE représentant de la maison Alfred Motte et Delescluse, décédé à Roubaix, le 15 février 1881, dans sa 76e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI, qui sera célébrée le mercredi 16 courant, à 9 heures, aux VIGILES, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le jeudi 17 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Moulin-de-Roubaix, 91.

Les amis et connaissances de la famille FOVEAU-VINCRE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Adolphe-Joseph FOVEAU, rentier, décédé à Roubaix, le 13 février 1881, dans sa 68e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI qui sera célébrée le mardi 15 février, à 9 heures, aux VIGILES qui seront chantées le même jour, à 5 heures, et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le mercredi 16 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Daubenton, 21. 23389

ÉPHÉMÉRIDE

Mardi 15 Février. — *Sainte Julienne.* — 1576. NAISSANCE DU CARDINAL DE BÉRULLE, FONDATEUR DE LA CONGRÉGATION DE L'ORATOIRE.

Pierre de Pérulle, fils du conseiller d'Etat, Claude de Bérulle fut un des hommes les plus distingués de son temps par sa science et par la profondeur de son esprit. Sur les conseils du cardinal de Gondi, de saint François de Sales et de César de Bus, il fonda en 1611 la congrégation de l'Oratoire, dans laquelle on recevait les prêtres qui désiraient s'adonner d'une manière spéciale à la prédication où à l'enseignement.

Cette congrégation s'accrut rapidement et fut approuvée en 1613, par le pape Paul V.

Quelques années plus tard les oratoriens fondèrent un collège à Dieppe pour l'enseignement des lettres et de la philosophie. A la fin du XVIIIe siècle, ils possédaient soixante-quinze maisons d'éducation en France.

Belgique.

— Le niveau de l'Escaut s'est considérablement élevé depuis quelques jours, et peu s'en faut que les eaux ne couvrent de nouveau les chemins de halage en amont et en aval de notre ville.

Les habitants de Laplaigne sont dans la plus grande perplexité ; la digue qui les a protégés contre les effets d'une première crue, sera-t-elle assez solide pour résister à une nouvelle invasion des eaux ?

Les prairies du côté d'Espierres sont submergées.

D'un autre côté la crue de la Meuse continue. Vendredi, à 8 h. du matin à l'écluse d'Avroy, la cote marquait 61 m. 88. Donc la hausse augmente et de nouvelles craintes de sinistres se font jour. La Meuse a envahi les ports et les campagnes riveraines. L'Ourthe a également débordé et les prairies du côté des Vennes sont déjà couvertes d'eau. C'est une nouvelle calamité.

A Maestricht, la crue est également très-forte. La crue était telle hier que les parties basses de la ville étaient inondées.

A Anvers, l'Escaut sort aussi de son lit.

FAITS DIVERS

— Un épouvantable accident est arrivé hier soir, à sept heures.

Des ouvriers occupés à creuser une immense cave dans le flanc de la moraine de Saint-Georges, au bord du Rhône, à un kilomètre de Genève, ont été surpris par un éboulement. Cinq ont été ensevelis et ce n'est qu'après minuit que l'on a pu les dégager.

Trois étaient morts et les deux autres sont dans le plus piteux état. L'un des morts laisse une veuve et six enfants en bas-âge.

—Un jeune maréchal des logis, en garnison à Saint-Denis, qui se trouvait sous le coup d'une prévention de détournement de fonds du régiment, s'est suicidé avant-hier soir en se tirant deux coups de revolver au cœur.

Au bruit des détonations, on accourut dans sa chambre et on le transporta à l'hôpital de Saint-Denis, où on essaya d'opérer l'extraction des balles ; mais le malheureux a expiré au moment où le chirurgien introduisait la sonde dans une des blessures.

— M. Babin, le père de la malheureuse enfant tombée dans l'égout de la rue des Petites-Ecuries, poursuit toujours auprès de l'administration l'instance qu'il a introduite pour retrouver le cadavre de sa fille. C'est Me Demange qui est chargé de soutenir les intérêts du requérant.

Hier, M. le juge d'instruction Adam a entendu les principaux témoins de cette affaire.

— La sensibilité ou la colère sont excessives quelquefois chez les enfants. Sur un reproche de leurs parents, il en est qui parlent de se jeter par la fenêtre ou dans le feu. En voici un qui est allé se précipiter dans la Seine d'où, heureusement, il a été repêché, grâce au courage et au sang-froid d'un propriétaire de bains.

Son père, M. D..., qui habite la rue de Rivoli, lui ayant fait des remontrances, l'enfant en colère se sauva dans la direction de la Seine, enjamba le Pont-au-Change et se jeta dans le fleuve, Il fut aperçu par M. Hugot, propriétaire de bains, qui sautant dans un bachot se mit à la poursuite du jeune fou.

Son corps, roulé par le courant, se tint à la surface de l'eau, M. Hugot le rattrapa seulement en aval du Pont-neuf, où il le saisit par ses vêtements et le monta dans sa barque. L'enfant était évanoui.

Des soins énergiques l'ont ranimé au post de secours, où il avait été transporté. Conduit ensuite devant M. Schminger, commissaire de police, il a raconté l'histoire du violent chagrin qu'il avait ressenti des observations que ses parents lui avaient faites. Ces derniers, prévenus car le commissaire sont venus, en proie à une émotion facile à comprendre, le chercher quelques instants après et l'ont embrassé et consolé.

Les signaux d'alarme. — Des expériences fort intéressantes sur les signaux d